



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

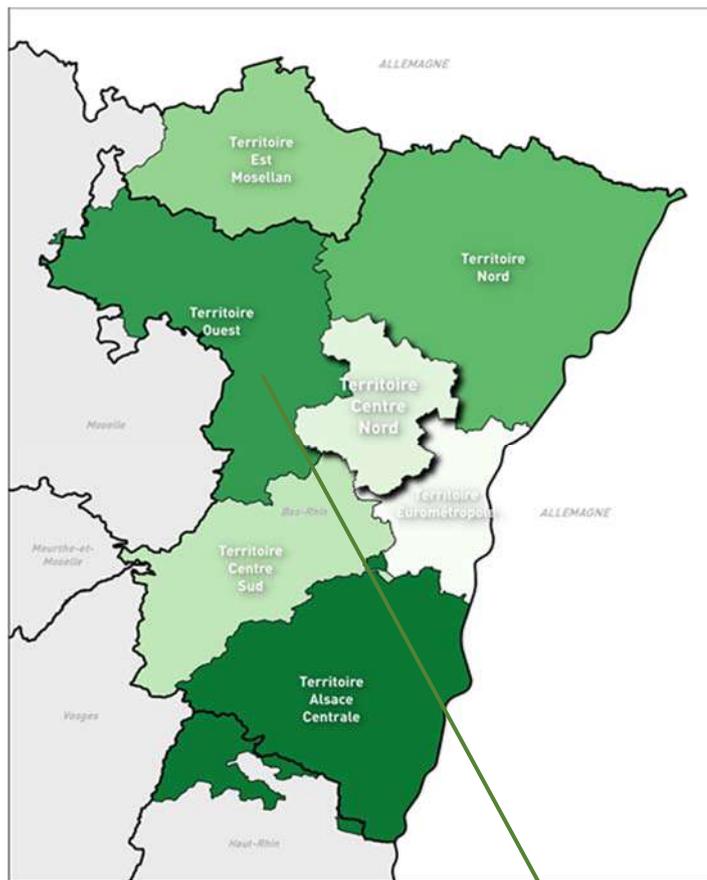
> Synthèse locale assainissement

SIVOM DE DETTWILLER ET ENVIRONS





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : SIVOM DE DETTWILLER ET ENVIRONS
 Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2019
 Membre du SDEA depuis : 04/03/1996

Nombre de communes : 13

Nombre de délégués : 3

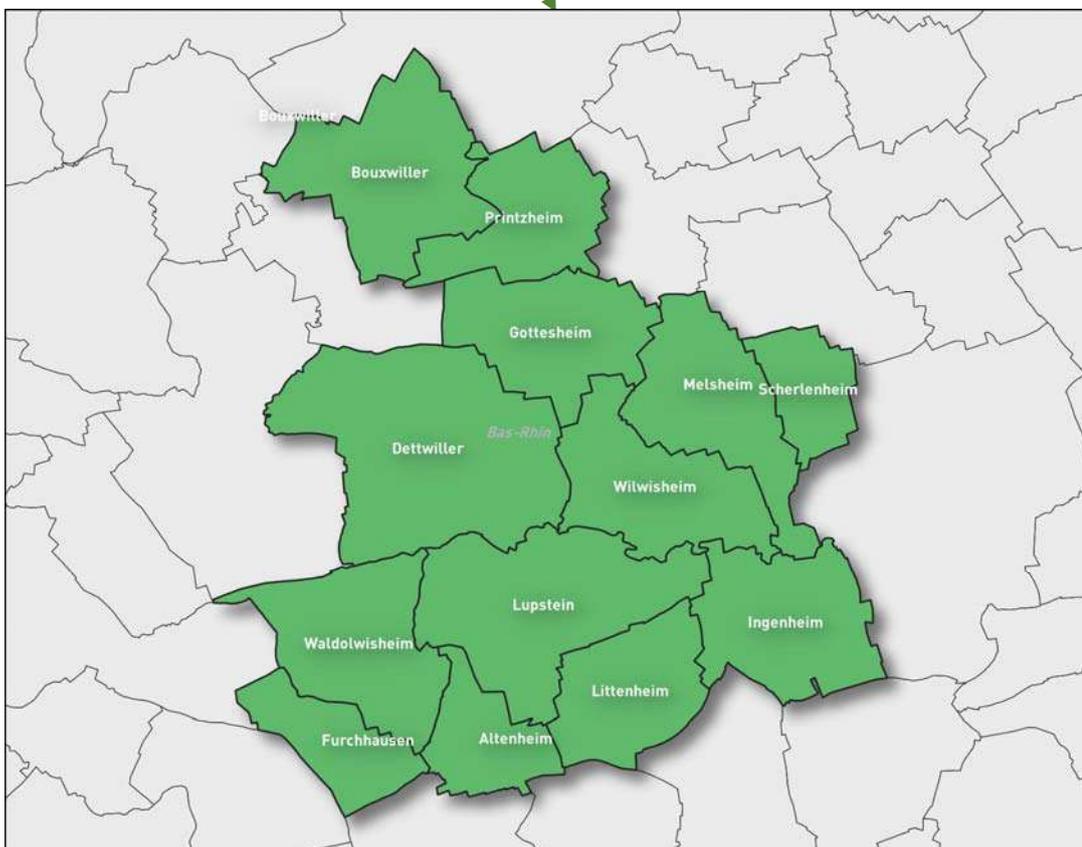
Vos usagers

- 3 099 abonnés
- 7 772 habitants desservis

Vos volumes

- 316 853 m³ assainis
- 102 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST
 Centre de rattachement : Saverne





VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Gérard KRIEGER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 17 bassins d'orage
- 46 déversoirs d'orage
- 7 stations de pompage
- 70,27 km de réseaux communaux
- 27,25 km de réseaux intercommunaux
- 2021 bouches d'égout

		CAPACITÉ	
		m ³ /jour	Equiv-hab
Dettwiller		6 500	9 000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	81	93	93
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

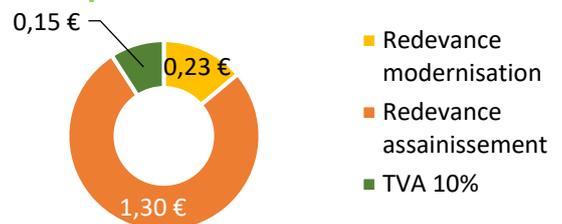
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Altenheim

- Part fixe : 15,00 € HT/an
- Part variable : 1,17 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,295 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,681 € TTC par m³ pour 120 m³

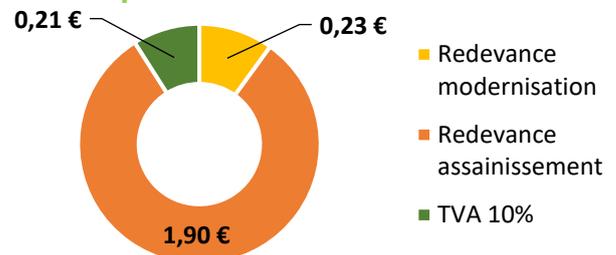
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Altenheim



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Dettwiller

- Part fixe : 30,00 € HT/an
- Part variable : 1,65 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,90 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,35 € TTC par m³ pour 120 m³

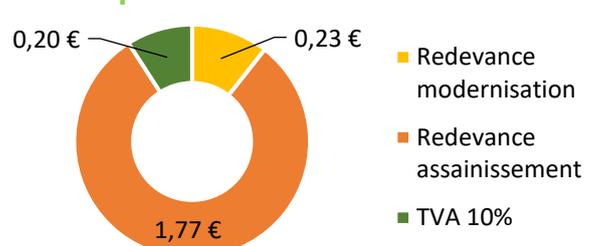
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Dettwiller



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Furchhausen

- Part fixe : 20,00 € HT/an
- Part variable : 1,60 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,77 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,20 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Furchhausen

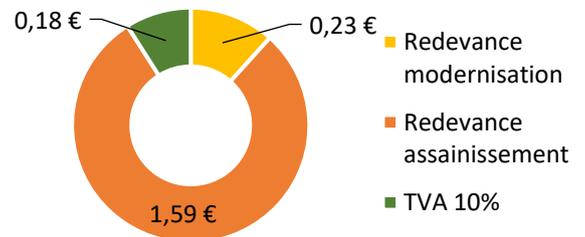




Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Gottesheim

- Part fixe : 20,00 € HT/an
- Part variable : 1,42 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,59 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,00 € TTC par m³ pour 120 m³

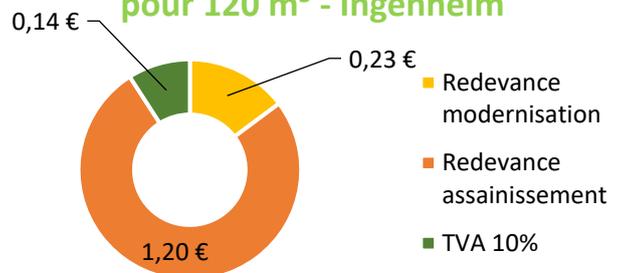
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Gottesheim



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Ingenheim

- Part fixe : 30,00 € HT/an
- Part variable : 0,95 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,20 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,576 € TTC par m³ pour 120 m³

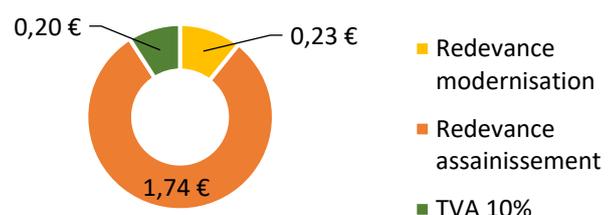
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Ingenheim



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Littenheim

- Part fixe : 50,00 € HT/an
- Part variable : 1,32 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,74 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,167 € TTC par m³ pour 120 m³

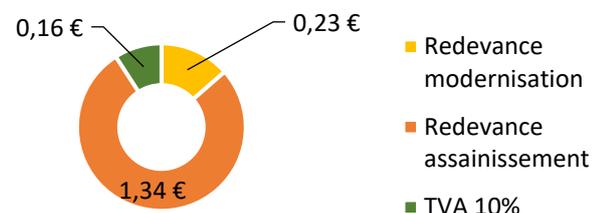
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Littenheim



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Lupstein

- Part fixe : 38,00 € HT/an
- Part variable : 1,02 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,34 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,727 € TTC par m³ pour 120 m³

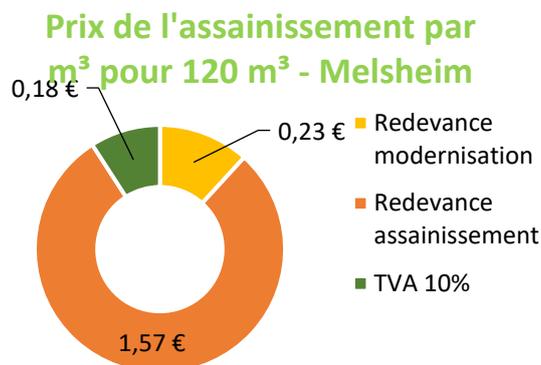
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Lupstein





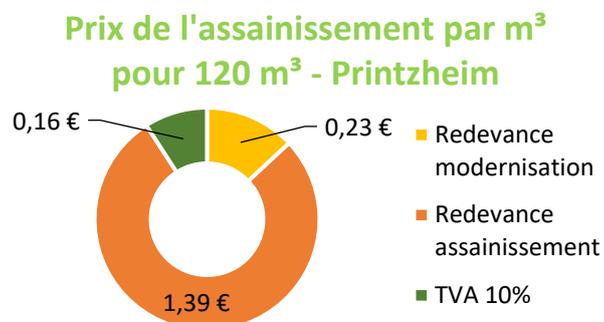
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Melsheim

- Part fixe : 50,00 € HT/an
- Part variable : 1,15 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,57 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,98 € TTC par m³ pour 120 m³



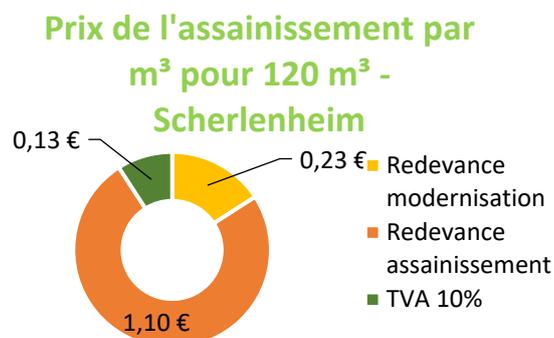
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Printzheim

- Part fixe : 23,00 € HT/an
- Part variable : 1,20 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,39 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,79 € TTC par m³ pour 120 m³



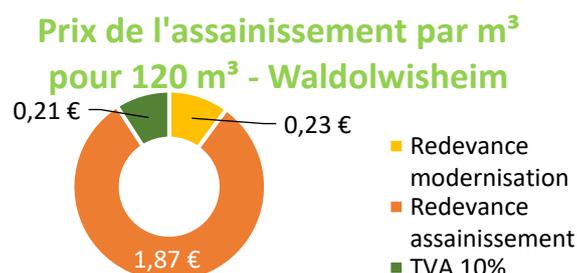
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Scherlenheim

- Part fixe : 30,00 € HT/an
- Part variable : 0,85 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,10 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,47 € TTC par m³ pour 120 m³



Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Waldolwisheim

- Part fixe : 20,00 € HT/an
- Part variable : 1,70 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,87 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,31 € TTC par m³ pour 120 m³

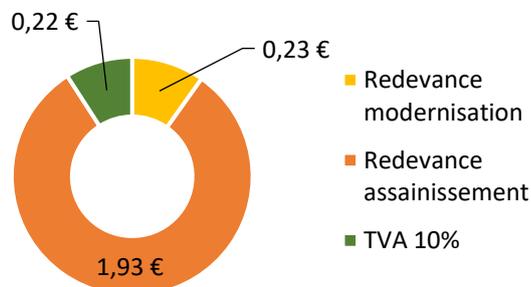




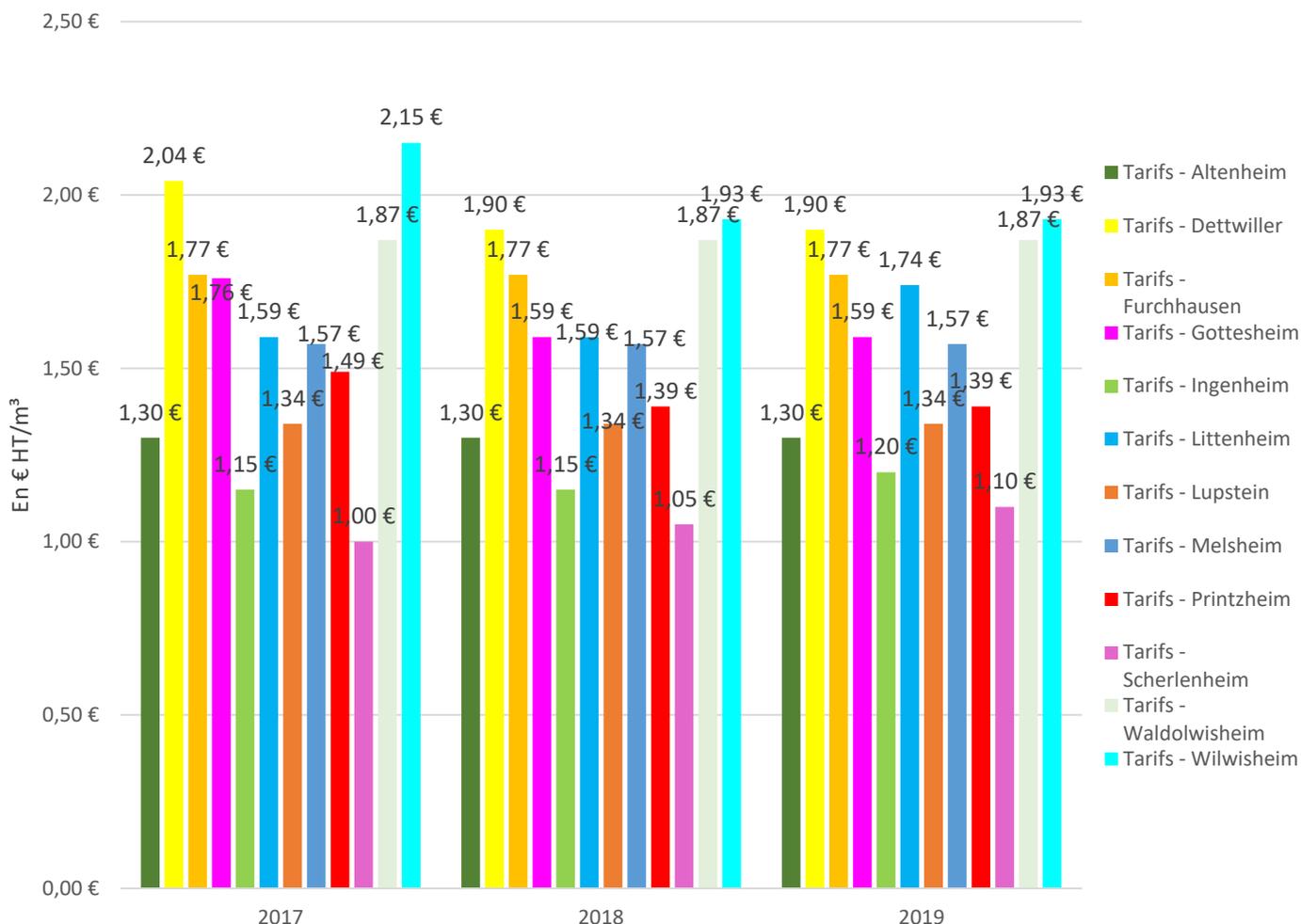
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE - Wilwisheim

- Part fixe : 30,00 € HT/an
- Part variable : 1,68 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,93 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 2,379 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ - Wilwisheim

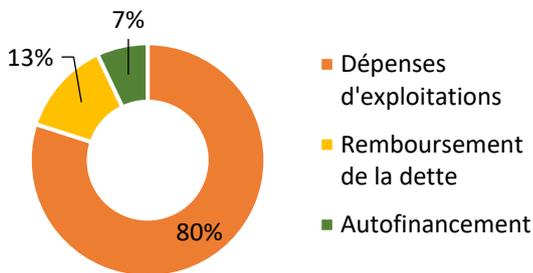


Evolution des tarifs de l'assainissement





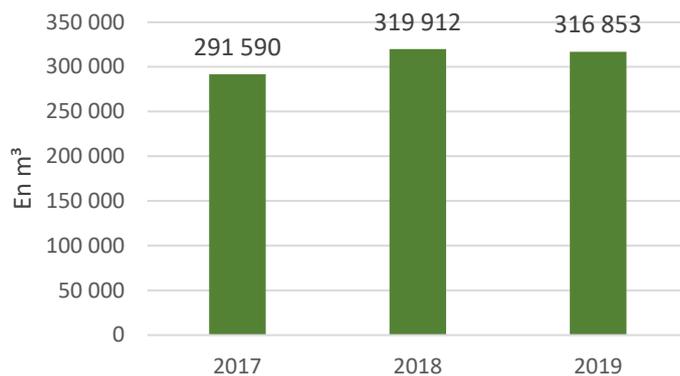
Affectation pour 100 € de recette



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



La hausse du volume taxable en 2018 et en 2019 du SIVOM / périmètre de Dettwiller et Environs résulte de la prise en compte du volume d'Imbsheim dans le graphique à compter de 2018. Sans ce changement, le volume taxable ressortirait à 289 150 m³ en 2019 (292 209 m³ en 2018, stable par rapport au volume 2017).

Les recettes d'exploitation du SIVOM / périmètre de Dettwiller et Environs proviennent essentiellement du paiement du service transport et traitement par les 13 entités collecte, à raison de 55 € HT/habitant/an depuis 2019.

Les redevances d'assainissement à l'utilisateur sont fixées par les entités collecte avec un prix moyen qui s'échelonne entre 1,07 et 1,93 € HT/m³ pour 2019. Elles sont stables pour 9 périmètres collecte et ont augmenté de l'ordre de grandeur du coût de la vie pour 3 périmètres. Les recettes d'exploitation du périmètre sont affectées à 80 % pour couvrir les dépenses de fonctionnement et à 13 % pour rembourser les emprunts en cours, dégagant de ce fait une capacité d'autofinancement de 7 %.

Le périmètre poursuit son désendettement avec un capital restant dû de 62 581 € au 31 décembre 2019 et une durée d'extinction de la dette passant sous une année.



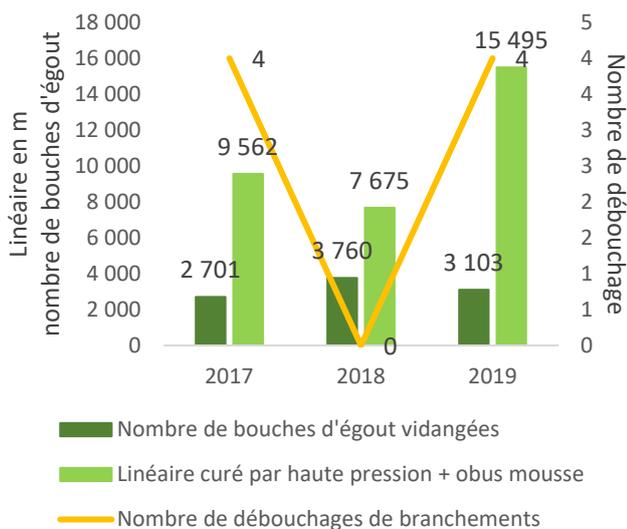
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,3 ans	0,8 an	0,6 an
Capital restant dû	198 003 €	126 909 €	62 581 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	2,65 %
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux

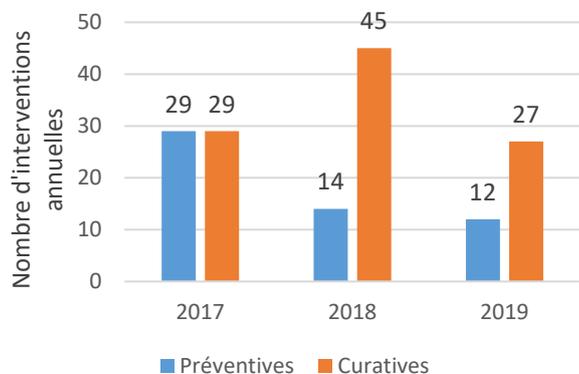


CHIFFRES CLÉS

- 77,04 tonnes de sables extraits du réseau
- 15,5 km de réseaux curés
- 15,97 % taux de curage
- 6 nettoyages de stations de pompage
- 3103 bouches d'égout vidangées
- 4 débouchages de branchement
- 2/2 surverses équipées en autosurveillance



➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	32	16	11
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Exploitation : Fin d'année 2019, bouchon sur la conduite de refoulement en aval du BO à la salle des fêtes d'Ingenheim. 2 jours d'investigations avant intervention de l'entreprise ADAM qui a dégagée et sectionnée la conduite pour accéder au bouchon.

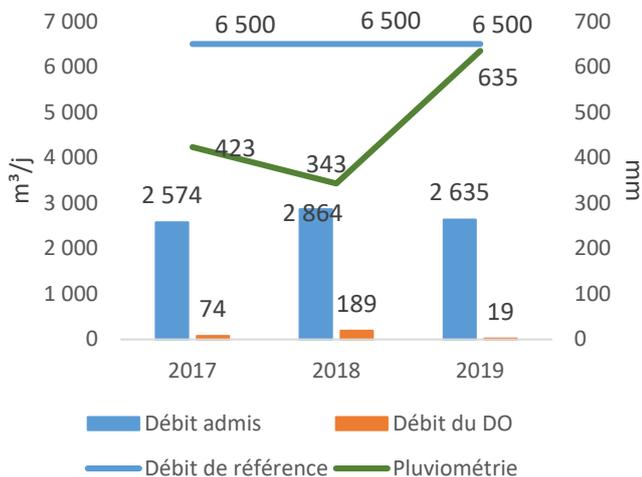
Le bouchon été composé d'éléments de l'ouvrage de refoulement (voir photo dans répertoire). Le nombre de maintenances curative sur les stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019. La diminution est liée à une réduction du nombre d'interventions sur la station de pompage d'Ingenheim rue Principale.



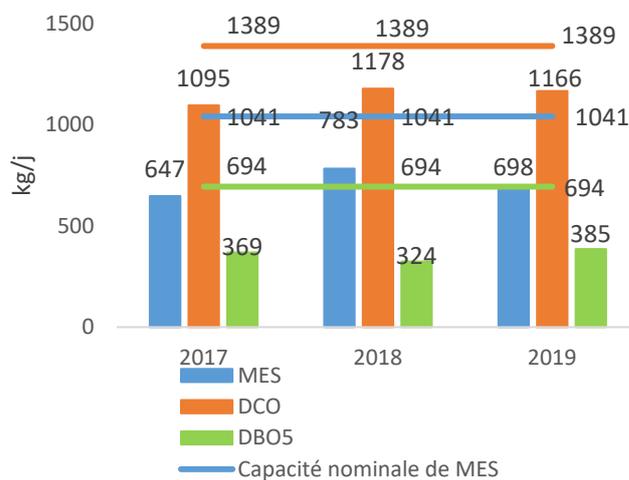
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **41 %** de la valeur nominale, contre **84 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Dettwiller	41 %	84 %	100 %	100 %	100 %



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %



Bilan de fonctionnement et Travaux

Sur le plan hydraulique, les graphiques ci-dessus montrent une diminution du débit admis avec 2 635 m³/j en 2019 (contre 2 864 m³/j en 2018), soit - 8 %.

Les volumes déversés en tête de station sont également en baisse avec 19 m³/j en 2019 contre 189 m³/j en 2018.

Il en ressort que la STEP a pu admettre près 99 % du débit arrivant en 2019 (94 % en 2018). Les charges organiques (DCO) sont stables, les charges particulières (MES) sont baisse de 11 % en lien avec la baisse du débit admis (moins de particules).

Ces valeurs sont issues des 24 mesures réalisées dans l'année. NB : les capacités nominales (MES, DCO et DBO5) ont été recalculées selon une semaine type (5 jours de temps sec + 2 jours de temps de pluie) ce qui est plus représentatif de la capacité de la station que la capacité nominale de temps sec.

Depuis 2016, la conformité est appréciée selon l'arrêté du 21/07/2015, intégrant la charge estimative des volumes déversés (surverse en tête dans la limite du débit de référence) dans les calculs de la pollution rejetée.

Deux indicateurs de conformité sont dorénavant calculés :

- sans tenir compte des surverses pour apprécier l'efficacité du traitement épuratoire,
- avec prise en compte des surverses pour répondre au mode de calcul de la nouvelle réglementation.

Pour 2019, les taux de conformité de la performance des équipements d'épuration (% de bilans conformes) et les taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration (conformité globale du rejet en application de l'arrêté de rejet et de ses tolérances) sont de 100 %.

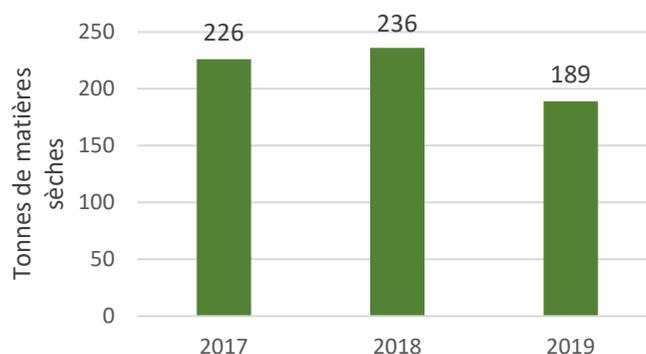
En effet, les vingt-quatre bilans 24h réalisés ont tous été conformes à l'arrêté préfectoral du 11 août 1997. Sur la STEP, les principaux travaux réalisés en 2019 sont les suivants :

- remplacement des pompes de relevage par des pompes de marque Hidrostal avec une vis sans fin, moins sensible aux bouchages ;
- remplacement du groupe de surpression du surpresseur n°2.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

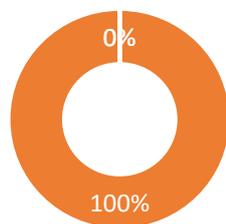




À noter

La filière d'élimination des boues est l'épandage direct. 6 agriculteurs ont mis à disposition 88 hectares. Les teneurs en éléments traces métalliques et en composés traces organiques mesurées dans les boues sont largement inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les paramètres marquants sont le cuivre avec 11 % de la norme et le zinc avec 19 % de la norme.

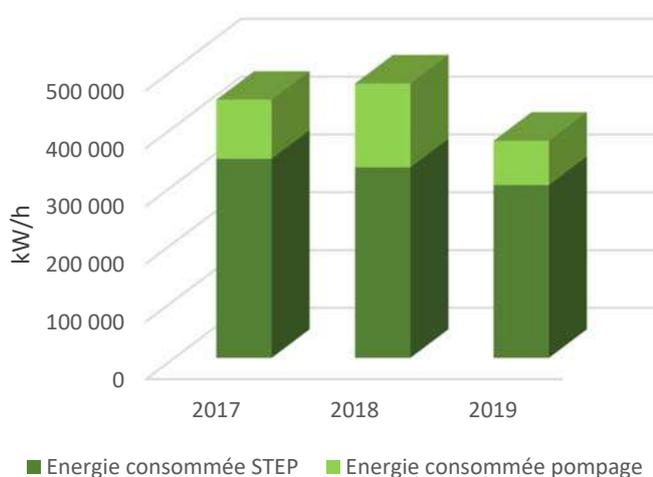
Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019.

Cette diminution est d'une part liée à la diminution du volume d'effluents admis à la station d'épuration, ce qui a entraîné une diminution du temps de fonctionnement des principales stations de pompage.

D'autre part, elle est liée à un rattrapage de la consommation électrique par le fournisseur d'énergie, suite à des surestimations des consommations électriques en 2018.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

En 2017, le SIVOM de Dettwiller et Environs a décidé d'engager une étude diagnostique de son système d'assainissement visant à vérifier le fonctionnement de l'ensemble du système d'assainissement, collecte et transport.

Le programme d'étude arrêté en concertation avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse comprend :

- une campagne nocturne de recherche des eaux claires parasites (ECP) sur les réseaux communaux (réalisée du 21 au 26 février 2018) ;
- le levé topographique de l'ensemble des réseaux (achevé en 2018) permettant de réaliser une modélisation hydraulique fine, mais également d'améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées ;
- une modélisation hydraulique des réseaux communaux et intercommunaux, avec calcul de l'impact temps de pluie (réalisée fin 2018 pour les réseaux intercommunaux - réalisée en 2019 pour les réseaux communaux) ;
- un diagnostic physique du milieu récepteur qui a démarré au 2ème trimestre 2019. La campagne nocturne de recherche des ECP réalisée en février 2018 a mis en évidence les problèmes d'ECP et permis d'identifier les tronçons des réseaux de collecte les plus impactant. Ces tronçons ont fait l'objet d'inspections caméra pour identifier l'origine des apports d'eaux claires (réseaux non étanches, drainages, ...) et définir les solutions d'amélioration et leur coût. Ces inspections caméra ont été réalisées au printemps 2019 en condition de temps sec / nappe haute afin de pouvoir visualiser les venues d'eaux claires.

En parallèle, le bureau d'études du SDEA a réalisé la modélisation hydraulique du réseau intercommunal qui a permis de calculer la capacité hydraulique des réseaux existants pour redéfinir de manière optimale les régulations de débit nécessaires à l'aval des communes. La modélisation complémentaire des réseaux communaux ont permis d'intégrer le fonctionnement hydraulique des bassins de pollution et de calculer l'impact temps de pluie du système d'assainissement.

Les résultats de la modélisation et des inspections caméra des réseaux communaux ont été présentés à l'ensemble des périmètres concernés fin 2019. Une première tranche de travaux relative à l'amélioration des régulations à l'aval des communes de Gottesheim, Printzheim et Imbsheim a été programmé pour 2020.



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 772
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	189 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	1,58 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,6 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,65 %
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)